

# Hibou des marais

*Asio flammeus*

Code Natura 2000 : A 222

Classification	Statut juridique
Avès Strigiforme Strigidé	Directive européenne 79/409 : <i>annexe I</i> Convention de Berne : <i>annexe II</i> <i>Espèce protégée</i>
<b>Espèce vulnérable en Europe et en France</b>	



© Alain Fossé – Fiches DIREN Centre

J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D

Période de présence sur le site

## Répartition géographique :

- en Europe il se reproduit principalement dans le nord de la Grande Bretagne, en Scandinavie, Finlande, Russie. En France c'est un nicheur rare (10 à 100 couples suivant les années) ;
- hiverne en Europe, nord de l'Afrique et même Afrique tropicale. Habituellement en France l'effectif hivernant est inférieur à 500 oiseaux. Certaines années un afflux plus important est noté ;
- dans la ZPS les effectifs hivernants sont faibles, les rares dortoirs comptent quelques hiboux. Au cours de l'hiver 2007-2008 une affluence a été notée, un dortoir a accueilli de 52 à 60 individus en décembre, trois autres dortoirs ont été recensés sur la ZPS ;
- les seuls cas de reproduction certaine en Eure-et-Loir (3) ont eu lieu sur la ZPS.

## Régime alimentaire :

- campagnol des champs essentiellement, lorsque ce rongeur pullule les hiboux des marais apparaissent en plus grand nombre et ils peuvent nicher en des lieux inhabituels.

## Caractères écologiques :

- *milieux fréquentés* : cultures, jachères, pelouses calcicoles, terrains militaires, carrières, marais ;
- *reproduction* : niche au sol, dans les milieux précités, ponte de mars à mai de 4 à 8 œufs, davantage si la nourriture est abondante. L'incubation dure environ 1 mois. A 15 jours les jeunes se dispersent et volent 3 semaines plus tard.

## Etat de conservation :

- **tendance démographique** : nicheur vulnérable en France et en Europe, hivernant vulnérable en France ;
- **facteurs limitants** : forte régression des zones humides, transformation de prairies en terres labourées, plantation de peupleraies, régression des jachères.

## Actions favorables à l'espèce :

- sauvegarder les marais de la Conie ;
- maintenir et développer les prairies ;
- augmenter la surface en jachère ;
- Préserver la tranquillité des dortoirs vis-à-vis des véhicules tout terrain.